

**RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE DE
L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2011, À L'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2013 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE
GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013**

**PHASE 2 – APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2013 ET À LA
MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013**

- 1. Références :**
- i) Pièce B-0073, GI-16, document 8, page 1;
 - ii) Pièce B-0112, GI-23, document 1, page 34;
 - iii) Pièce B-0112, GI-23, document 1, page 35.

Préambule :

- i) « L'Office prévoit procéder à son analyse et faire connaître sa décision en septembre 2012. »
- ii) « Toutefois, à titre d'information et en se basant sur son programme tel que déposé à l'Office, veuillez trouver ci-dessous une estimation des coûts qui seront encourus dans le cadre de son programme de francisation pour les postes que Gazifère est présentement en mesure d'estimer. Il est possible que certains coûts soient encourus d'ici la fin de l'année témoin 2012, toutefois, la majorité de ceux-ci seront encourus durant les années témoins 2013 et 2014. »
- iii) Les coûts estimés par Gazifère pour son programme de francisation totalisent 556 k\$.

Demandes :

- 1.1 Veuillez indiquer si l'Office a rendu la décision dont il est question à la référence (i) relative au programme de francisation remis par Gazifère. Dans la négative, veuillez préciser le nouvel échéancier.

Réponse 1.1 :

Oui, Gazifère a reçu l'approbation de son programme de francisation par l'Office, le 12 octobre 2012. La lettre de l'Office est datée du 4 octobre 2012.

1.2 Veuillez indiquer la nature et le niveau des coûts qui seront possiblement encourus d'ici la fin de l'année 2012, comme indiqué à la référence (ii).

Réponse 1.2 :

D'ici la fin de l'année 2012, tel que prévu à son programme de francisation et en synchronisme avec les activités de mises à niveau d'Enbridge, Gazifère devra procéder à la traduction d'une douzaine de politiques reliées à l'emploi, de deux formations générales destinées à l'ensemble des employés ainsi que de différents outils de communications internes reliés à ces activités. Gazifère estime à 6 000 \$ les frais qui seront encourus d'ici la fin de l'année 2012.

1.3 Veuillez déposer une mise à jour de l'estimation des coûts qui seront encourus par Gazifère pour son programme de francisation, selon la référence (iii).

Réponse 1.3 :

Par l'approbation intégrale du programme de francisation de Gazifère, l'Office a déterminé que l'ensemble des activités proposées par le distributeur généralisera l'utilisation du français dans l'entreprise. Malgré cette approbation, à certains égards, Gazifère n'a pas encore déterminé l'approche qui sera retenue pour la mise en place de son programme. Il est donc important de noter qu'à ce stade-ci, certains coûts ne peuvent être estimés et que les autres coûts prévus pour la réalisation du programme demeurent toujours des estimations. De plus, Gazifère ne peut toujours pas déterminer avec certitude à ce point-ci quand les dépenses seront effectivement encourues durant les 24 prochains mois puisque pour certains volets du programme il reste encore certaines décisions à prendre quant à l'approche qu'elle préconisera.

Cependant, l'approbation de l'Office et certaines analyses préliminaires que Gazifère a effectuées nous permettent d'apporter certaines mises à jour au tableau antérieurement présenté à la Régie en réponse à la question 14.2, à la pièce GI-23, document 1. Veuillez trouver ci-dessous une estimation des coûts du programme de francisation révisée par Gazifère.

DESCRIPTION	Coûts encourus durant la période d'implantation du programme
Ressources humaines	
Traduction	10 000 \$
Traduction des modules intranet reliés aux RH (1)	??
Formation	
Traduction	340 000 \$
Coût relié au déploiement de la mesure (formateur)	160 000 \$
Activités des Opérations	
Traduction (pourra faire l'objet de la subvention)	125 000\$
Validation de la traduction (50% de la traduction)	62 500\$
Francisation des outils	2 500\$
Communications internes corporatives	
Traduction générale	10 000 \$
Traduction (intranet) (1)	??
Technologies de l'information	
Traduction	6 000 \$

Note : (1) Cette séparation est effectuée seulement à titre de présentation.

D'abord, selon le programme de francisation approuvé, on peut conclure qu'aucun investissement significatif, relié à la traduction de logiciels actuellement utilisés par les employés, ne sera nécessaire.

Ensuite, concernant le volet de la formation, et plus précisément de la formation technique, l'option qu'étudie présentement Gazifère est l'embauche d'une ressource qualifiée, capable d'offrir les formations techniques en français. Pour la formation technique, les coûts reliés spécifiquement au déploiement de la mesure sont donc estimés à 80 000 \$ par année, ce qui correspond à 160 000\$ sur la durée d'implantation du programme de francisation.

Aussi, à des fins de présentation seulement, Gazifère a intégré au volet des ressources humaines (RH) de son programme plutôt qu'au volet des communications internes corporatives, les coûts directement liés à la traduction des modules (intranet) reliés à la paye, aux avantages sociaux et à l'évaluation de la performance des employés. Gazifère tient à préciser que les coûts pour l'implantation de la version française de ces modules,

l'envergure de la tâche, autant que le moment où le tout pourra être réalisé ne sont pas encore connus.

Considérant le fait que certains coûts ne peuvent présentement être estimés, que les coûts prévus demeurent toujours des estimations et qu'il est difficile de déterminer le moment où les coûts associés au programme de francisation seront encourus, Gazifère maintient sa demande de création du CFR à cet égard et ce, même suite à l'approbation du programme de francisation par l'Office.

- 2. Références :**
- i) Pièce B-0073, GI-17, document 2.3.2;
 - ii) Décision D-2008-144, page 19.

Préambule :

i) Gazifère présente le calcul de l'impact de la variation du compte de stabilisation de la température à la base de tarification. Pour établir la base de tarification moyenne prévue en 2013, Gazifère tient compte d'un amortissement de 81,9 k\$ en 2012 et de 58,1 k\$ en 2013.

ii) « Pour les années suivantes, la Régie demande à Gazifère d'amortir de façon linéaire sur une période de cinq ans le solde du compte de stabilisation de la température constaté en fermeture des livres. Cet amortissement doit être pris en compte dans l'établissement du revenu requis à partir de la deuxième année subséquente à titre d'exclusion. »

Demande :

2.1 Veuillez détailler l'amortissement des années 2012 et 2013 de la référence (i) et fournir la cédule de continuité qui tient compte des cinq (5) années d'amortissement autorisées à la référence (ii).

Réponse 2.1 :

Veuillez trouver ci-dessous le détail de l'amortissement du compte de stabilisation de la température pour les années 2012 à 2017 :